L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1852.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 27 SEPTEMBRE.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
DE LA VIRGINIE.
POUR VICE-PRESIDENT:
WM. A. GRAHAM.
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS
pour président et pour vice-président:

Premier District—Jacques Toutant, de St-Bernard, (substitut, F. W. Helling, de Plaquemines.)

Second District—Christian Roselius, d'Orléans, (substitut, Octave Dufour, d'Orléans.)

Troisième District—Duncan F. Kenner, de l'Ascension (substitut, Francis Gardère, de Jefferson.)

Quatrième District—Geo. W. Watterston, de Livingston (substitut, R. J. Barrow, de Ouest-Feliciana.)

Cinquième District—Alexandre Declouet de St-Martin, (substitut, J. K. Elgee, des Rapides.)

Sixième District—John Ray, de Ouachita, substitut, B. F. Estorge, de Caddo.)

OPINION [illegible] SUR LE GENERAL SCOTT
En la Plateforme Whig.

[illegible]

LA NOUVELLE CONSTITUTION.

Nous voyons avec regret quelques démocrates de la Nlle-Orléans prendre l'initiative d'une opposition systématique à la nouvelle constitution et chercher à donner à cette opposition un caractère politique. Que l'œuvre de la Convention de 1852 trouve des adversaires, cela se conçoit, il était même impossible qu'il en fût autrement. Mais que cette opposition soit arborée par un parti, voilà ce que nous ne comprenons pas.

La nouvelle charte est infiniment plus libérale, plus sincèrement républicaine et démocratique que celle qui nous régit en ce moment. Aussi sommes-nous persuadé qu'elle sera acceptée par le peuple à une immense majorité. Si l'on veut se convaincre de la supériorité du pacte fondamental qui a été dernièrement élaboré sur celui qui a été promulgué en 1845 il n'y a qu'à les comparer article par article. Toutes les [illegible] de la présente Constitution ont été effacées, et l'action, [illegible] des peuples, [illegible] à la négation.

Une seule clause a jusqu'ici soulevé de sérieuses objections; c'est celle qui fixe la représentation sur la base de la population totale. Mais [illegible] que cette clause [illegible] l'égal du blanc, ce n'est là une odieuse [illegible] etc. D'autres ont prétendu qu'inclure les esclaves dans le chiffre de la population légal où est calculé le nombre de représentants de chaque paroisse, c'est revenir à l'ancienne distinction en vertu de laquelle il fallait être propriétaire pour exercer le droit de suffrage.

Nous ne voyons rien de semblable. D'abord la nouvelle Constitution ne proclame nulle part, ni directement ni indirectement, l'égalité du blanc et du noir. Elle se borne à dire que les esclaves compteront dans la population pour servir de base de la représentation. Est-ce maintenant un avantage accordé aux propriétaires? Non certes, car celui qui ne possède point d'esclaves a tout autant le droit de voter que le riche planteur. Les électeurs restent les mêmes; il n'y a d'augmenté dans certaines paroisses que le nombre des représentants.

On en a conclu que les esclaves seraient représentés. Pour être représenté il faut au moins être le représentant et avoir sur lui quelque pouvoir. On serait dans le vrai si l'on disait que l'avantage, en lieu d'être accordé aux propriétaires d'esclaves, l'est réellement à l'institution de l'esclavage. C'est elle seule qui est favorisée. L'esclave est une propriété, une chose, dit-on, est comme mais il est encore plus que cela, car il constitue en même temps un état social et ne peut plus être régi exclusivement par les lois de la propriété. Voilà pourquoi les délégués envoyés par le Sud à la Convention qui a rédigé le pacte fondamental de l'Union avaient d'abord exigé que les esclaves comptassent dans la population formant la base de la représentation au Congrès. Leurs prétentions furent écartées par la [illegible] des Etats du Nord qui ne purent cependant obtenir que la base de la représentation ne comprît que les électeurs ou la population blanche; il en résulta un compromis portant que cinq esclaves seraient comptés comme trois blancs, dans le dénombrement fédéral. Le Sud voulait-il donc faire représenter ses esclaves au Congrès? Eh! non: mais il voulait que l'institution de l'esclavage fut protégée. Il en est de même ici. Il convient que les paroisses peuplées presque exclusivement de blancs n'obtinssent pas une supériorité trop marquée sur celles qui renferment beaucoup d'esclaves; car elles pourraient faire de leur pouvoir un dangereux usage et mettre en principe de l'esclavage en ne croyant atteindre que les propriétaires d'esclaves.

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

PERTE DU BRICK MOUNT-VERNON.

Depuis une dizaine de jours on s'inquiétait sur le sort du brick *Mount-Vernon*—aujourd'hui on a la certitude qu'il a péri. Assailli par une tempête deux jours après son départ de la Havane pour la Nouvelle-Orléans, il a chaviré. Onze personnes, dont deux passagers, résidents de la Havane et ayant des parents ici [illegible]. Voici la lettre du capitaine, le sort des armateurs, qui nous apprend cette nouvelle:

Passe Sud-Ouest, dimanche 26 sept.
4 heures 16 minutes P. M.

MM. Belvedère de Moreno,
Le brick *Mount-Vernon*, capitaine Woolingham, parti de la Havane pour la Nouvelle-Orléans, a chaviré le 10 courant, et est entièrement perdu. Le capitaine, le second et quatre matelots ont été recueillis par un navire norvégien après être restés quatre jours sur la coque du brick. Ils ont été plus tard transférés sur un navire qui se rendait ici et qui vient d'arriver. Onze personnes se sont noyées. Le capitaine sera en ville demain soir. STEDMAN.

MEETING WHIG.

Les whigs du troisième district se sont réunis samedi soir au café du Magasin, dans le but d'organiser un club. L'assemblée, fort nombreuse et parfaitement composée, était présidée par le général Wm. DeBuys. Vice-présidents: MM. J. A. Dias, A. O'Neil, H. Partenges, Webster Long, M. H. Breen, B. F. Flanders et Wm. Pitts. Secrétaires: MM. Bourges, J. B. Moshena, E. Stein et F. B. Hernandez.

Le meeting a été appelé à l'ordre par T. W. Collens qui a prononcé un excellent discours sur les titres du général Scott à la présidence, sur ses civisme, sur les grandes qualités qui le distinguent, sur son patriotisme et ses vues éminemment nationales.

M. Conrad, rédacteur du *Crescent*, a pris ensuite la parole et a passé en revue les principaux incidents de l'actuelle carrière de notre candidat.

M. Benaudet, appelé par le meeting, a prononcé à son tour d'éloquentes paroles qui ont produit une vive impression sur l'auditoire. A M. [illegible] l'estrade M. Garland et M. George Dunn. Ce dernier, dont d'un [illegible] de paroles, a provoqué de chaleureux applaudissements.

Les citoyens suivants ont été chargés de préparer les règlements du club: T. W. Collens, H. C. Castellanos, John Laidlaw, Joseph Rojosso, Rivière Gardère et J. B. Leefe.

TEXAS.

Le steamer *James L. Day*, capitaine Talbot, nous a apporté hier des journaux du Texas d'une date récente. [illegible] que la récolte de coton s'annonce sous les auspices les plus favorables dans toutes les parties de l'Etat.

M. John P. Baxter, [illegible] du comté de Jackson, est mort le 6 de ce mois à Texana. Les journaux annoncent également la mort de M. Lamar Moore, un des négociants les plus entreprenants de la ville d'Austin.

Les Indiens avaient un bureau considérable dans le voisinage de Corpus-Christi et attaquent les voyageurs. [illegible]

[illegible]

...d'ailleurs. Toute l'infanterie a été alors mise pied [illegible] semblables expéditions et Laredo n'a vu [illegible] pour toute garnison que des [illegible]. Toutes les voyageurs ont passé l'ouest, jusqu'à passer toute une nuit à dix milles au-dessus de Belleville. Ils se sont [illegible] avec un grand nombre de chevaux et de mulets qu'ils avaient enlevés.

EUROPE.

Le steamer américain *Pacific* est arrivé à New-York le 16 de ce mois apportant des avis de Liverpool jusqu'au 8 et de Paris jusqu'au 6.

France.—Le ministre de la guerre en France a annoncé que dans tous les marchés que conclura désormais le gouvernement pour des travaux qui sont du ressort du département de la guerre le travail sera interdit le dimanche.

On fait de grands préparatifs pour recevoir Louis-Napoléon dans toutes les villes que le prince-président doit traverser pour se rendre au midi. A Toulon, les autorités lui donneront le spectacle du siège de Toulon, où l'empereur a commencé à se faire connaître. A Nevers, à St Etienne, à Moulins, à Poitiers, etc., il y aura illuminations, revues, bals et banquets. En attendant, les pétitions pour le rétablissement de l'Empire circulent de toutes parts et un grand nombre ont déjà été transmises au Sénat.

Le *Lloyd* de Vienne annonce que le mariage de Louis-Napoléon avec la princesse Wasa a été différé d'après le conseil des médecins de la future épouse, mais qu'il se fera bien certainement. Seulement la proclamation de l'Empire devra précéder la bénédiction nuptiale. La famille de la princesse veut voir d'abord si le coup réussira! Le *Lloyd* ajoute que Louis-Napoléon convoquera prochainement le Sénat pour faire proclamer l'empire. Il paraît cependant que la mesure sera soumise au peuple.

On écrit d'Amsterdam aux journaux de Londres que le ministre français résidant à la Haie a été rappelé par suite du rejet du traité sur la propriété littéraire proposé par la France.

Elihu Barritt, l'apôtre de la paix, est arrivé à Paris.

Le département des postes va émettre incessamment de nouveaux timbres d'affranchissement portant l'effigie du prince-président.

Il règne une grande activité dans les ports et dans les arsenaux de France.

Le Pape a prié Louis-Napoléon d'autoriser le rétablissement de l'ordre des moines mendiants.

M. Amicon Dupéron, ancien pair de France, est mort subitement à Dieppe.

Le *Bulletin des lois* renferme un décret qui ouvre un crédit de 550,000 francs pour payer les dépenses de la fête du 15 août.

Le gouvernement a résolu de réduire l'intérêt sur les bons du trésor.

MM. Cavaignac et Carnot ont refusé de se laisser porter candidats pour le corps législatif.

Lamartine est en négociation avec des capitalistes anglais pour la vente de son domaine dans l'Asie Mineure. On doute cependant que le Sultan consente à cette cession.

Espagne.—Six colonels de l'Armée de Cuba ont été promus au grade de brigadier. Le marquis de las Delicias et le colonel O'Reilly sont du nombre.

Portugal.—M. Seabra s'est retiré du ministère: la rupture est complète entre le cabinet et les septembristes.

Les troubles de Goa, causés par le despotisme du gouverneur baron d'Ourem, prennent une tournure fort grave.

Italie.—Le procès de M. Guerrazzi, ancien ministre de Toscane, n'est pas encore terminé. Il est accusé, on le sait, d'avoir été de connivence avec les libéraux à l'époque de l'insurrection.

On assure que l'Anglais Murray sera gracié.

M. Secchi, directeur de l'Observatoire de Rome, a découvert le 26 août une petite comète dans la constellation des Gémeaux.

Allemagne.—On écrit de Berlin que les navires non vendus de la flotte allemande ont été transférés aux Rothschild pour cent mille florins.

La *Gazette d'Ausbourg* annonce que l'envoyé d'Autriche à Bruxelles a adressé une note énergique au gouvernement belge au sujet de l'insulte faite à Haynau.

SOUVENIR.

Le général Scott est parti dernièrement de Washington pour aller dans l'Arkansas, où l'appellent d'importants devoirs. Président d'une commission instituée à cet effet, il va examiner les sources de *Blue Lick*, pour voir si ce site ne serait pas convenable à l'établissement d'un des trois hospices dont la fondation a été décrétée par le Congrès. L'illustre soldat reçoit naturellement sur sa route des ovations auxquelles il lui serait difficile de se soustraire. Les populations, reconnaissantes des services qu'il a rendus au pays, viennent à sa rencontre et lui donnent d'éclatants témoignages de leur estime et de leur affection. Nos adversaires ne sont déjà émus de ces manifestations, et ne pouvant enchaîner l'élan spontané du peuple, ils répandent traîtreusement le bruit que notre candidat provoque et recherche les démonstrations dont il est l'objet. Rien de plus faux. Le général Scott se voyage pas incognito et c'est sans doute heureux de l'empressement que mettent ses concitoyens à venir le saluer et lui serrer les mains. C'est la récompense légitime des inappréciables services qu'il rend depuis près d'un demi-siècle à son pays. Pourquoi d'ailleurs lui serait-il interdit de recueillir les témoignages de l'affection des Américains? En est-il moins digne que tous les hommes que le peuple salue de ses acclamations? Mais on aurait tort de supposer que notre candidat recherche les ovations. A son retour du Mexique, il a refusé tous les honneurs que voulait lui décerner la reconnaissance de la nation. La Nouvelle-Orléans se disposait, on se le rappelle, à recevoir triomphalement le vainqueur de Santa-Anna. Voici la réponse que le général Scott a faite au maire:

A bord du brick Petersburg.
Port de Vera-Cruz, 1er mai 1848.

Mr. A. D. Crossman,
Maire de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur—En me rendant ici j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 26 du mois dernier, dans laquelle vous m'offrez dans les termes les plus flatteurs, au nom des municipalités et des citoyens de la Nlle-Orléans, l'hospitalité de cette ville dans le cas où je retournerais le Mississipi.

Je suis infiniment reconnaissant envers mes concitoyens patriotes de la Nouvelle-Orléans de cet éclatant témoignage d'estime, et j'en garderai précieusement le souvenir comme une des plus douces récompenses qui puissent être décernées à un serviteur du peuple en retour de ses services à la nation. Pour tous les Etats-Unis, me pole depuis [illegible] d'armes qui sont déjà de retour dans le pays. C'est avec un profond regret que moi-même, combien mes faibles services avec ceux qui ont valu une distinction méritée à d'autres officiers, je me vois dans l'impossibilité de partager les honneurs dont vous voulez me gratifier généreux. Mais, monsieur, je suis frappé de la défaveur du président des Etats-Unis, et comme soldat, obéissant aux autorités constitutionnelles, je ne puis pour le moment rien accepter de mes compatriotes reconnaissants ni rien faire (que je puisse éviter) qui soit de nature à provoquer leurs applaudissements. Je me suis donc déjà embarqué pour un port du Nord, le plus rapproché de l'endroit où réside ma famille où j'attendrai dans la retraite les ordres ultérieurs du département de la guerre.

J'ai l'honneur, monsieur, &c.
WINFIELD SCOTT.

Fausse Indignation—On lit dans le *Courrier* d'hier:

«Nous lisons dans un journal du Nord une dépêche télégraphique de la Nouvelle-Orléans annonçant «qu'il y avait vingt mille personnes à l'assemblée whig de Carrollton.» C'est à l'aide de pareils moyens que nos adversaires leurrent le peuple et veulent soutenir un reste d'espoir dans l'esprit les uns des autres. Changez 500 personnes en 20,000! Manquer à la vérité quarante fois dans quelques lignes! Quelle triste ressource! La même exactitude règne dans les rapports que les journaux whigs reçoivent ici sur les assemblées qui ont lieu dans le Nord. Essayez donc de vous y fier! Nous verrons cependant quand viendra le jour de l'élection à quoi leur servira d'essayer de suppléer de cette manière à ce qu'il leur manquera de votes pour élire le général Scott.»

Toute cette indignation ne signifie absolument rien. Si le *Courrier* avait voulu réfléchir un instant il aurait vu qu'en effet une assemblée de vingt mille whigs avait été tenue quelque part, et s'il avait continué à lire il aurait découvert que le nom de la localité était donné en toutes lettres dans la dépêche—*Oakland*. Il n'y avait qu'une erreur, le nom de la ville d'où la dépêche avait été envoyée. Au lieu de Louisville on avait mis Nouvelle-Orléans. Or, comme nous ne connaissons pas dans le voisinage de Carrollton d'endroit qui s'appelle *Oakland*, comme il ne s'est point tenu à la Louisiane d'assemblée de 20,000 personnes, et comme d'une autre part il existe près de Louisville un site appelé *Oakland* et qu'il s'y est réuni ces jours derniers vingt mille personnes, n'était-il pas naturel de penser que le meeting en question était celui du Kentucky? Aucun journal ne s'y est trompé, et le *Picayune* avait déjà fait ressortir l'erreur commise par le télégraphe, lorsque notre confrère bourbon est jugé à propos de fulminer [illegible] contre l'esprit de mensonge et les intrigues du parti whig.

Nominations—M. Thomas M. Foote, de Buffalo, Etat de New-York, a été nommé chargé d'affaires des Etats-Unis en Autriche, en remplacement de Charles J. McCurdy, rappelé à sa propre requête.

Maine.—Les whigs du Maine ont élu 14 sénateurs et les locofocos [illegible]. A la Chambre on sait jusqu'à présent que les whigs ont 71 membres et les démocrates 77. [illegible] des membres du Congrès a été [illegible].

Le capitaine Scurry—Le général Scott est arrivé à Vicksburg le 20 de ce mois et a été reçu avec enthousiasme par la population.

[illegible]

RECENSEMENT.
Population de la Nouvelle-Orléans.

Nous avons donné l'autre jour le chiffre de la population du 1er District, ainsi que les statistiques, d'après le recensement qui vient d'être opéré par ordre du Conseil de la Nouvelle-Orléans, conformément à la loi de l'Assemblée. Nous allons maintenant publier le tableau de la population du reste de la ville, c'est-à-dire du 2me, du 3me et du 4me districts. Le 1er district, qui compte 6,176 électeurs, renferme, on se le rappelle, sous le titre:

Blancs	28,466
Gens de couleur	2,226
Esclaves	6,786
	37,478

DEUXIEME DISTRICT.

Personnes blanches—Sexe masculin.		
Age.—De	1 à 5 ans	1,279
	6 à 16	2,355
	17 à 30	5,101
	31 à 45	6,306
	46 à 60	3,783
	61 à 70	754
	71 et au-dessus	261
	Total	19,799
Personnes blanches—Sexe féminin.		
Age.—De	1 à 5 ans	1,350
	6 à 16	2,326
	17 à 30	4,657
	31 à 45	3,421
	46 à 60	1,380
	61 à 70	626
	71 et au-dessus	263
	Total	14,880
Hommes de couleur libres.		
Age.—De	1 à 21 ans	1,183
	22 et plus	1,05
	Total	2,290
Femmes de couleur libres.		
Age.—De	1 à 21 ans	1693
	22 et plus	1927
	Total	3,630
Esclaves—Sexe masculin.		
Age—De	1 à 21 ans	1,265
	22 et au-dessus	945
	Total	2 110
Esclaves.—Sexe féminin.		
Age—De	1 à 21 ans	1,858
	22 et au-dessus	2 314
	Total	4,172
Récapitulation.		
Blancs		34,452
Gens de couleur libres		5,920
Esclaves		6,282
Total		46,602
Nombre de votans		3,661

TROISIEME DISTRICT.

Personnes blanches—Sexe masculin.		
Age—De	1 à 5 ans	1,500
	6 à 16	2,239
	17 à 30	2,549
	31 à 45	3,019
	46 à 60	779
	61 à 70	181
	71 et au-dessus	137
	Total	10,547
Personnes blanches—Sexe féminin.		
Age—De	1 à 5 ans	1,590
	6 à 16	2,941
	17 à 30	2 679
	31 à 45	2,251
	46 à 60	586
	61 à 70	291
	71 et au-dessus	141
	Total	9 779
Hommes de couleur libres.		
Age—De	1 à 21 ans	852
	22 et au-dessus	901
	Total	1,753
Femmes de couleur libres.		
Age—De	1 à 21 ans	973
	22 et au-dessus	1,373
	Total	2,346
Esclaves—Sexe masculin.		
Age.—De	1 à 21 ans	407
	22 et au-dessus	458
	Total	865
Esclaves—Sexe féminin.		
Age.—De	1 à 21 ans	470
	22 et au-dessus	1,084
	Total	1,554
Récapitulation.		
Total.	Population blanche	20 366
	Population de couleur libre	3,999
	Esclaves	2,419
	Total	26,744

QUATRIEME DISTRICT.

Personnes blanches.—Sexe masculin.		
Age—De	1 à 5 ans	1,265
	6 à 16	1,566
	17 à 30	1,957
	31 à 45	1,357
	46 à 60	308
	61 à 70	45
	71 et au-dessus	15
	Total	6 453
Personnes blanches.—Sexe féminin.		
Age—De	1 à 5 ans	1,190
	6 à 16	1,407
	17 à 30	2,448
	31 à 45	982
	46 à 60	266
	61 à 70	45
	71 et au-dessus	36
	Total	6,326
Hommes de couleur libres.		
Age—De	1 à 21 ans	95
	22 et au-dessus	75
	Total	170
Femmes de couleur libres.		
Age—De	1 à 21 ans	105
	22 et au-dessus	102
	Total	207
Esclaves—Sexe masculin.		
Age—De	1 à 21 ans	263
	22 et plus	242
	Total	505
Esclaves—Sexe féminin.		
Age—De	20 à 21 ans	381
	De 22 et au-dessus	493
	Total	874
RECAPITULATION.		
Blancs		12,811
Gens de couleur libres		377
Esclaves		1,379
Total		14,567
Nombre des votans		1,379

RECAPITULATION.
Ville de la Nouvelle Orléans.

Total des hommes blancs dans la ville		63,385
Total des femmes blanches	do.	52,990
Total de la population blanche	do.	116,375
Total des hommes de coul. lib.	do.	5,141
Total des femmes de coul. lib.	do.	7,388
Total de la population de coul.	do.	12,529
Total des esclaves (hommes)	do.	[illegible]
Total des esclaves (femmes)	do.	[illegible]
[illegible]		145,449
Total des électeurs dans la ville		13,411

Nous croyons devoir observer que le recensement a été fait à une époque de l'année où la Nouvelle-Orléans perd sa population flottante. Les chiffres ci-dessus sont donc ceux de la population résidente. Le dénombrement fait en hiver eût donné un autre résultat.

Etrange rapprochement.—Les journaux du Nord nous apprennent que MM. Pierre Soulé et John Van Buren devaient haranguer ces jours derniers les citoyens de Buffalo. Ces deux orateurs prendront la parole dans le même meeting.

Chronique Locale.

Club de Scott—Les whigs du quatrième ward (ex 1er et 2me ward de la première municipalité) se réuniront cette après-midi à 7 heures et demie, au café de Salvador Pratts, au coin des rues Douane et Chartres, pour organiser un club de Scott. L'appel porte un très grand nombre de signatures et contient les noms des whigs les plus influents du district.

Association pour réformes publiques—Une assemblée des citoyens est convoquée pour cette après-midi, à la Cour des Etats-Unis, à City Hall, premier district, dans le but de former une association qui aura pour but d'opérer à ce que les autorités s'occupent des licences aux cafés et cabarets.

Accident—Un conducteur de dray nommé M. Venderlin est tombé, vendredi après midi de son dray, au coin des rues Hôpital et Dauphine, et a eu les deux jambes fracturées par les roues.

Vanderlin a été transporté à l'hôpital de Charité.

Hôpital de Charité.—Il a été admis à l'Hôpital de Charité, pendant la semaine qui vient de s'écouler, 309 malades. Le nombre de ceux qui sont sortis de l'établissement s'élève à 308 et celui des morts à 53.—Il y a encore 677 malades en traitement.

Accusation d'abus de confiance—J. de la Rosa s'est transporté aussi au bureau du recorder Fenner, hier et a déclaré solennellement qu'il y a environ trois mois il chargea le nommé J. Manuez de vendre un lot de cigares évalué à $240 et que celui-ci refuse de lui en remettre le montant. L'accusé a été arrêté et l'examen de l'affaire a été renvoyé.

—Benoît Murray a comparu samedi devant le recorder [illegible] et a été renvoyé devant la Première Cour de District, sous l'accusation d'avoir pénétré, dans la nuit du 24 courant, dans la chambre de M. Grasset et d'avoir enlevé une somme de $4?? et une montre en or.

Enquête—Le coroner a tenu samedi une enquête sur le corps d'un individu dont le nom est inconnu et qui a été trouvé dans le fleuve au pied de la rue du Canal. Verdict en conséquence.

Fatal accident—Le capitaine du remorqueur *Ocean*, M. McDaniel, un de nos citoyens les plus respectables, est mort samedi après midi. Voici les détails de sa mort, tels qu'ils nous ont été racontés:

Le *Ocean* était amarré au débarcadère des remorqueurs, dans le troisième district. Le capitaine surveillait l'embarquement d'une bouilloire de [illegible] à vapeur. Au moment où la bouilloire descendait lentement le pont, un des anneaux de bois qui la retenaient se brisa, l'énorme pièce roula aussitôt et atteignit le capitaine McDaniel à la tête. Il fut si grièvement blessé qu'il expira peu après.

Le dépôt [illegible] transporté chez le défunt, rue Victoire entre Mandeville et Espagne et près de la levée, où le jury d'enquête [illegible].

Ventes à crédit de Linge fait, Chapeaux, Chaussures, &c.

[illegible]

Le navire SHARON, capitaine [illegible]

[illegible]

V. & E. MAIGNAN.

[illegible]

FEUILLETON.

LE VEAU D'OR,
ROMAN POSTHUME
DE FREDERIC SOULIE,
Terminé par M. LEO LESPES.

VI.
AVENTURE PREALABLE.

Montreuil, Dabiron, et Rossignan-Muller étaient assis, sur l'invitation que Sa Majesté Pied-de-Céleri leur avait gracieusement octroyée de la main. Nous avons dit que la naïve et facile vanité de notre héros avait pris au sérieux son rôle de monarque wardenbourgeois. Il en était de même des trois autres affidés, au moins en apparence. Montreuil avait exigé de Dabiron et de Rossignan-Muller qu'ils prêchassent d'exemple en traitant Pied-de-Céleri avec tous les égards dus à son rang.

—Il ne s'agit pas de jouer purement au potentat, leur avait-il dit; il s'agit, dès ce moment, de faire passer dans l'esprit des autres la foi qui doit nous animer. Comment accepterait-on votre prétendant pour un roi véritable, si vous le traitiez ostensiblement comme un Olibrius? Voulez-vous qu'on vous croie? croyez vous-même, ou du moins faites semblant. S'il était pharmacien, je ne vivrais que de pilules.

Par suite de la sévère étiquette dont Montreuil voulait donner l'exemple habitude à la petite cour du nouveau roi, Pied-de-Céleri occupait seul un fauteuil au milieu du demi-cercle formé par ses conseillers, lesquels s'étaient modestement placés sur des chaises. Il n'y avait ni tabouret ni pliant à l'hôtel des Princes. Pied-de-Céleri les dominait de toute la tête, grâce au coussin qui avait été superposé au fauteuil pour donner à ce siège plus de ressemblance avec un trône.

Le conseil ayant ainsi pris place, Montreuil se leva, s'inclina respectueusement devant Sa Majesté, et la pria de daigner permettre qu'il osât prendre la parole devant Elle.

—Ah! pardieu! vous pouvez parler sans tant de façons! répliqua Pied-de-Céleri, qui oubliait à chaque instant la dignité de son personnage. Je ne suis pas fâché de savoir enfin à quoi m'en tenir sur les grosses que vous me chantez depuis dix jours.

—Oh! Votre Majesté!..... des grosses!..... Quel mot dans l'auguste bouche d'un puissant..... Enfin, n'importe! il faut le temps à tout. Ce n'est pas en dix jours que la langue française a atteint son dernier degré de perfection. Laissons la forme pour l'instant, et abordons le fond. Et d'abord, puisque sa gracieuse majesté daigne le permettre, je dois achever de faire passer dans son esprit, ainsi que dans le vôtre, messieurs, la conviction profonde où je suis, ce ce qui concerne son auguste identité comme unique descendant du chevalier de Limbourg, ses droits imprescriptibles au trône de Wardenbourg, comme légitime petit-fils du feu comte de Zanau, dernier souverain de ce beau royaume. C'est dans ce but que je vais ajouter quelques circonstances à celles que je vous ai fait connaître, il y a quinze jours, dans la salle basse du cabaret d'Auteuil, à l'issue de notre ex-suicide du bois de Boulogne.

Sera-ce long? dirent avec inquiétude Dabiron et Rossignan-Muller.

—Pourquoi cette question?

—Parce que je demanderais à Sa Majesté, répondit Dabiron, la permission de fumer un panetellas pendant votre récit.

—Et moi, ajouta Rossignan-Muller, de vider une troisième mâcon. Les deux premières m'ont altéré en diable!

—Accordé! répondit Sa Majesté; mais à condition que j'aurai ma part, et du cigare et de la bouteille. Part à deux!

—Quelle Cour! s'écria comiquement Montreuil, en levant les yeux et les mains au ciel. La cour du roi Pétaud n'était pas plus débraillée. A la grâce de Dieu! je continue. Je vous ai dit, messieurs, qu'après la mort de mon père, ancien émigré et gouverneur du château de Hildebourg-Hanseu, ou Louise de Landewick, grand'mère de Sa Majesté, était retenue incognito, j'avais été révolté de l'ingratitude dont certaines cours du Nord faisaient preuve pour les services de mon père, et pour ceux que je leur avais rendus moi-même dans leur lutte gigantesque contre l'empire français. Nos étions alors en 1820. Je résolus dès lors, par rancune autant que par ambition, de me jeter résolument en travers de cette même intrigue dynastique, ce service de laquelle mon père avait perdu jusqu'à sa mort. Les efforts de ma vie n'eurent plus d'autre but. Je me rendis à Francfort pour m'entendre à ce sujet avec le chevalier de Limbourg, votre auguste père, Majesté, que je savais s'y être réfugié incognito, chez le vieux baron d'Appenzheber, après la malheureuse échauffourée de ces droits, adressée prématurément par lui au dernier congrès, et qui lui avait attiré déjà tant de soudaines persécutions. Je ne le trouvai plus à Francfort. Il avait été obligé de quitter cette ville, depuis plus d'un an. Mais j'appris là qu'il s'y était marié secrètement en 1817, et que l'enfant mâle issu de son mariage était en nourrice chez une femme Warchell, domiciliée au village de Kermer, près Francfort. Un an plus tard, en 1821, ayant appris que le chevalier avait été assassiné un soir, dans les rues de cette même ville, par un poignard resté anonyme, je revins à Francfort avec l'intention de sauver son jeune fils, devenu l'héritier de ces droits. Mais il avait disparu. La chaumière même de la femme Warchell n'existait plus. Une bande de scélérats avait enlevé la nuit le seul enfant qu'elle eût alors auprès d'elle, et que les initiales L. W., inscrites en caractères indélébiles sur son bras, et signifiant indubitablement Limbourg et Wardenbourg, avaient naturellement désigné à leur rapt. On ajouta que, pour faire croire sans doute à la mort de cet enfant, les ravisseurs avaient brûlé la chaumière avant de s'éloigner, et que la femme Warchell, après avoir échappé aux flammes par miracle, venait de suivre madame Duplessis en France.

Pendant ce récit de Montreuil, Dabiron avait repris le petit cours de ses théoriques spéculatives. Rossignan-Muller commençait à sommeiller, et Sa Majesté bâillait royalement sur son fauteuil à clous dorés, comme dit Béranger.

—Après avoir fait constater tous ces faits par les autorités du lieu, continua Montreuil, je me rendis de nouveau au château d'Hildebourg-Hanseu. L'auguste prisonnière était morte sous ce dans l'intervalle, et son geôlier le vieux Frank Muller, l'avait suivie de près au tombeau.

—Qui est-ce qui parle de Muller? interrompit Rossignan en s'éveillant. Ah! pardon..... ce n'est que vous..... Je rêvais espion russe..... Oh bah! encore un verre..... je ne saurais trop boire à l'anéantissement de cette police.

—Eh bien! et moi donc! dit Pied-de-Céléri en tendant son verre qu'il vida d'un trait, après quoi, l'égouttant sur son ongle et faisant claquer sa langue, il ajouta en riant:

—C'est comme à la fête des rois: Le roi boit! le roi boit!

—Je sus là, reprit Montreuil, qu'à son lit de mort le vieux Frank Muller avait remis à son fils Marc-Antoine-Maurice Muller tous les papiers tombés en sa possession, relatifs à Louise de Landewick, comtesse de Zanau, sa défunte prisonnière, ainsi qu'à la naissance de son fils, le chevalier de Limbourg, dans les murs [illegible] ce château. Or, Muller le fils [illegible] C'est celui qui est avec nous. [illegible] plus tard à [illegible] ce précieux [illegible] Rossignan, et dont [illegible] idée de prendre le passe-port du [illegible] nom.

—Si vous appelez cela une heureuse idée, reprit Rossignan, vous n'êtes vraiment pas difficile!

—Je conviens, reprit Montreuil, qu'elle vous a attiré quelques désagréments; mais le moment n'est pas loin où vous en serez amplement dédommagé: pensions, dotations, grandes charges, titres, croix à remuer à la pelle, que sais-je! vous n'aurez qu'à souhaiter, comme dans les contes de fées, sans compter le vin du Rhin, à bouche, que veux-tu! ni la délicieuse satisfaction qu'éprouvera votre conscience.

—Le vin du Rhin me suffira au besoin, répondit Rossignan. Il ne faut pas être trop exigeant.

—Bref, continua Montreuil, vous devez comprendre maintenant le double acharnement dont vous fûtes l'objet depuis cette époque. Il y avait, d'un côté, les intéressés au maintien de la dynastie usurpatrice de Wardenbourg, lesquels vous faisaient suivre à la piste en France, en Allemagne, en Angleterre, en Russie, partout, dans le but de vous dépouiller des précieux documents dont ils vous croyaient possesseur, et d'obtenir de vous, par la menace ou par la séduction, supposant que le fait était à votre connaissance, la révélation du lieu où était caché l'enfant.

—Oui, oui, je me le rappelle encore avec terreur, interrompit Rossignan. «Où est l'enfant?» me disaient tout bas, à chaque instant, en tous lieux, d'une voix mystérieuse, une foule d'inconnus dont le souvenir m'effrayant me force, parole d'honneur, à implorer de Sa Majesté la grâce insigne d'une quatrième bouteille.

—Accordé! dit de nouveau Pied-de-Céleri; mais toujours aux mêmes conditions. Un roi populaire doit trinquer avec ses sujets.

—Hé bien! poursuivit Montreuil, parmi ces voix mystérieuses qui vous demandaient si obstinément: *Où est l'enfant, l'auguste enfant?* [la même qui trinque aujourd'hui si débonnaire avec vous], s'il en était d'hostiles, il en était aussi d'amies. Il y avait, de l'autre côté, en effet, les intéressés à la restauration de la dynastie proscrite, dont il était devenu le représentant par l'assassinat de son père. J'étais du nombre de ces derniers; mais je puis même dire sans vanité que j'étais l'organisateur, le chef et l'âme de ce parti. Moi, de même, je vous surveillais en tous lieux, par les mêmes ou par moi; je voulais posséder les papiers en question, je voulais savoir *où était l'enfant*; et, du moins, vous me rendrez cette justice, tandis que les autres vous assassinaient en France, vous enlevaient en Angleterre, vous emprisonnaient en Russie et vous faisaient crever de faim en Allemagne, je me bornais, moi, à vous épier, à vous interroger; à vous inquiéter, vous protégeant au besoin, comme l'unique ressource de notre parti, vous délivrant, vous fournissant de l'argent, et substituant même du punch cuit et d'excellent bordeaux à l'eau claire et au pain sec de votre impitoyable persécuteurs.

—Hé quoi! s'écria Rossignan dans un transport de gratitude, le chapon et le vin que je trouvai, comme par enchantement, dans l'oubliette du château où j'avais été enfermé près de Hambourg, par je ne sais quel affreux baron, l'homme à la physionomie pendable.....

—C'est à moi que vous les deviez, grâce à la connivence de la baronne, sa femme, l'épouse de Catherine.

—Oui, oui, je me le rappelle..... une grande câline qui était toujours en passant à côté de moi: «Bravo! courage! Ne dites pas à mon mari où est l'enfant. Ne le dites qu'à moi.»

—Précisément. Et vous ne l'avez pas non plus que moi du reste [illegible] Je l'ai dit [illegible]

[illegible]

(La suite prochainement.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI SOIR, 25 SEPTEMBRE.

COTON—Il ne s'est pas opéré de changement [illegible]

Inférieur	[illegible]	Fair	[illegible]	
Ordinaire	8⅝ @ 9⅛	Fully fair	11 @ [illegible]	
Middling	9⅝ @ 9⅞	Good fair	11⅛ @ [illegible]	
Good Middl.	10 @ 10¼			
Middling fair	10½ @10¾			

TABAC—Il s'est traité 7 boucauts de tabac à 7 cts.

SUCRE & MELASSES—Il ne s'est vendu que de petits lots aux prix que nous avons déjà mentionnés.

FARINE—Le marché n'a pas changé. Les opérations embrassent 300 barils farine de St-Louis de $4 15 à $4 20.

CEREALES—Il s'est traité 1,600 sacs d'avoine à 37½ cts le boisseau. Il ne s'est rien fait dans le maïs.

PORC—Le marché est languissant. Les ventes se vendent en détail à $21 25. Il s'est traité 70 boucauts de pièces côtés aux prix que nous avons déjà mentionnés et quelques boucauts d'épaules à 8 ¼ cts la livre.

WHISKEY—Il ne s'est fait que quelques petites ventes de 20 @ 21 cts le gallon.

CORDE D'EMBALLAGE—300 rouleaux de corde d'emballage ont été pris à 6 et 6¼ cts la livre.

CHANGE.—Nous répétons le cours de la place: Sterling, 8¾ @ 10. Francs, 5f. 22½ @ 5f. 17½. Traites sur New-York, à 60 jours, 1¼ @ 2 p. c. d'esc. Chèque sur New-York, à vue, ¼ @ ⅜ p. c. [illegible]

FRET—Il ne s'est rien fait aujourd'hui [illegible]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Steamship Louisiana, Forbes, pr Galveston & Matagorda
Steamship Empire City, Windle, pr New-York via Hav.
Navire Wm Sturgis, Bradford, pr Liverpool
Oregon, Haven, pr Liverpool
Barque Volunteer, Jones, pr Boston
Brick P Soule, Smith, pr la Havane

Arrivés Samedi.

Navire Sweetman, Gooher, de Boston
Barque Wm Henry, Fuller, de Rockland
Geo Hinckley, Lorlng, de Boston
Pilgrim, Sawyer, de Mobile
Fancy, Mason, de Mobile
Goelette Mary Ellen, Earl, de la Havane
Geo E Mathews, Robinson, de Belize Honduras

STEAMBOATS.

Steamboat Gipsey, Ure, de Bayou Sara, avec un chargement de [illegible]

[illegible]

Arrivés Hier.

Steamship J L Day, Talbot, de Galveston via Galveston.

STEAMBOATS

[illegible]

Mouvement des Steamers.

[illegible]

Memoranda.

[illegible]

Départ des Bateaux à Vapeur.

[illegible]

---

120 caisses Marchandises Nouvelles.

L'E soussigné [illegible] la vente [illegible] J. WEYL.

27 sept—1m

CHARBON.

CEUX qui désirent faire leur approvisionnement de charbon pour l'hiver, dans la baie de la ville, peuvent le faire maintenant en laissant leurs ordres au No 268 rue Royale, ou au Rail-road, où nous aurons un chaland constamment en déchargement. Ce charbon est au plus bas prix du comptant.

McBEAN, WILLARD & Co.

ON demande une bonne couturière sachant parler français. S'adresser rue Bourgogne, No 58. 27 sep—

PHARMACIE SCHWAB,
40, Rue Condé.

REÇU par le Télassar, de Marseille, plusieurs balles et caisses racines et fleurs médicinales; Une forte barrique huile d'amandes douces; Une [illegible]; " " sirops; " " [illegible].

Quelques demijeans eau de rose, de fleur d'oranger, Une forte [illegible].

Attendu très prochainement du Havre: Produits chimiques, extraits, racines et fleurs de l'Allemagne;

En magasin et pour la vente en détail:
BONBONS VERMIFUGES.

Ces bonbons, remède populaire de l'Allemagne, ont été préparés d'après cette ville par des médecins qui leur [illegible] très [illegible] ont [illegible] les meilleurs [illegible]. APT. SCHWAB, pharmacien, 40, rue Condé. 27sept—6b

EN débarquement des navires Columbiana et Colombo, de New-York:

[illegible] Savons de Toussaint, Sands, Bull, &c; Huile de foie de morue, de Rushton, Clark & Co; Capsules de Ferrand et Mothes, boîtes et [illegible]; Racines et Gomme [illegible]; Rhubarbe, [illegible]; Myrrhe; Benjoin; Fenugrec; Acide oxalique; Sel de Rochelle; Poudre de seidlitz et de soda; Yeast powders en boîtes et en caisses; Acide tartrique en poudre et cristallisée; Noix muscades et fleurs de muscades; Encre à marquer le linge de James Tarrant; Extrait composé de salsepareille et copahu, de Thorn; Magnésie fluide, du Dr Murray, de Londres; Savon de Windsor; Calomel à la vapeur; Colle de poisson fine et ordinaire; Chloroforme; Sulfate de potasse; Bay rum; Encres de premier; Racine de gingembre; Nitrate et oxide d'argent; Collodion; Esprit d'ammoniaque aromatique et de chloroforme; Opium en poudre; Emplâtres de Rodman; Vermifuge; [illegible] Vermifuge de Fahnestock; Mixture spécifique de Ursamas; Essence de moutarde et de gingembre; Chrome vert et jaune; Charpie anglaise; Aiguillières; Lancettes pour les gencives; Spéculums, stéthoscopes; Verres à ventouses; Pessaires de Swaim; Seringues en cristal de toutes descriptions; Fleurs de camomille romaine; Sel de soude en bouteille et barils, &c, &c, à vendre par

E. R. MOUGIN, Pharmacien,
Esplanade, Dauphine et Douane. 27 sep

PORTEFEUILLE PERDU.

SAMEDI soir il a été perdu, dans le carré de la ville, un portefeuille contenant 600 en billets de banque, un billet de $30, un de $5, un de $3 et un de $2, et divers papiers, tels qu'un double de bail et une police d'assurance.

Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera ledit portefeuille au No 24, rue de Chartres, chez REITHER & PONCELET, parfumeurs. 27 sep—

Bottes, Souliers et Chapeaux.

290 caisses en débarquement du navire Hilda, des fabriques Vetts, Tryingham, Cabot, City, Ansel:—En magasin: un assortiment complet de marchandises comme [illegible] à vendre à bas prix et à des conditions libérales par

I. HOBBS & Co.
Successeurs de R. G. Hobbs,
No 19, rue de la Douane. 27sept

ATTENDU par le navire Archibald, de Bordeaux: 50 barriques vin rouge pour familles, 40 barils vin blanc, 10 [illegible] Cognac Mag. Chatillon Jne. A vendre par NADAU DU TREIL.

EN magasin:—Vin rouge en barriques et en caisses, de toutes les qualités; vin blanc de Sauternes, Grave, Champagne; Cognac en 1/4, 1/8 et 1/2 [illegible] et vin de Rhin, whiskey Bourbon et Monongahela whisky, old Monongahela rye do, &c. A vendre par NADAU DU TREIL. 27 sept

VINS rouges et blancs de Marseille—En débarquement du navire Télassar, capitaine Crocher, de Marseille et à vendre par les soussignés: 150 barriques vin rouge, [illegible] de 12 bouteilles vins, [illegible], 25 barils madère, [illegible] de 12 bouteilles vermouth. PAUL JUGE FILS & Co, 127, rue St Louis

EAU DE VIE des marques suivantes: Martinez, [illegible]; J. E. Clerc, [illegible]; M. Daniel, 1re [illegible]; Hennessy 1840 et 1821; J. E. Clerc, 1798, en caisses; à vendre par R. TALAMON, 182 et 186, rue Royale

VINS rouges et blancs de toutes qualités, Ch. St Cosme, 1846. [illegible] barriques Vieux vin rouge Ch. St Estèphe 1844, [illegible] Ch. Haut Brion 1841, [illegible] Pauillac et St Estèphe, [illegible] vin rouge de [illegible], [illegible] barriques vin blanc, Haut Sauternes [illegible]. En magasin et à vendre par R. TALAMON, 182 et 186, rue Royale

EN débarquement du navire Télassar, de Marseille: 30 barriques vin Bergasse, à vendre par R. DECHAMPS, 67, rue Condé

EN débarquement du navire Télassar: 20 caisses Porte, marque Regis & Co., 50 caisses vin Muscat en bouteilles et 1/2 bouteilles. P. LONGIS & GRATIAA, 47, Vieille Levée

EAUX-DE-VIE ayant droit au drawback: 16 quarts do de F. A. Pautria; 5 do [illegible]; 5 do [illegible], article très supérieur, A vendre par F. LONGIS & GRATIAA, 47, Vieille Levée

VINS rouge et blanc—Vin blanc des [illegible], 25 demi-barriques choix diverses qualités. A vendre par F. LONGIS & GRATIAA, 47, Vieille Levée

MADERE et SHERRY—15 quarts de vieux Madère bonne qualité, 10 quarts et demi-quarts Sherry, 15 quarts et demi-quarts Sherry, qualité très supérieure, A vendre par F. LONGIS & GRATIAA, 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Télassar et à vendre par les soussignés: 20 barriques vin de Bergasse, 10 barils vin de Porto, 15 do Madère, 20 paniers huile Plagniol, en demi bouteilles, 20 do Malaga. FRE DE FUENTES & Co., 22, Vieille Levée

A VENDRE et à livrer au débarquement du brick Silenzio: 300 caisses macaroni et vermicelli, 1000 paniers huile Plagniol, de 12 bouteilles, 200 do do do de 24 demi-bouteilles, 200 barriques vin Bergasse, 2000 rostes d'ail, par LANATA, GANDOLFO & Co., 9 et 10, rue Jefferson

TAPIS: TAPIS!
Au No 23, rue de Chartres.

RECEMMENT reçu un grand assortiment de Tapis de choix en tout genre, tels que: velours et tapisserie anglais et américains, qualités supérieures; tapis à trois tissus, de Bruxelles; tapisserie de chanvre; paillassons en [illegible] de coco; au fort parti de couvertures de tables et de pianos, plusieurs qualités et en divers matériaux; [illegible]; baguettes d'escaliers; étoffes en crin; paillassons blancs et en couleur; [illegible] toile cirée pour plancher, de 3 à 24 pieds de large, coupés de dimensions à répondre aux appartements. Le tout offert en vente à bas prix, pour du comptant ou billets à satisfaction.

A. KROUSSEAU & Co. 27 sep—1b

EN débarquement du navire Télassar, de Marseille: 30 barriques vin rouge Bergasse, 125 paniers de 12 bouteilles huile de Plagniol, 75 do 24 1/2 do do, 75 caisses absinthe Suavaglet, Brunet & Co, 40 do Eau de fleurs d'oranger triple de [illegible], 6 balles bouchons ordinaires de [illegible] chaque, 6 do do supérieurs [illegible]. A vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

EN débarquement du navire Pharus, de Bordeaux: 60 barriques vin rouge, Ste Emilion, 10 do do Haut Talence, 10 do do St Estèphe de Medoc, 27 demi do do blanc Haut Sauterne, 100 caisses vin blanc do. A vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

SALAISONS assorties—150 caisses salaisons vendre, 75 do de Amellaut, 60 do capres fines, 50 carrés chaque à l'estragon, 30 do anchois au sel, 24 do do à l'huile, 35 do olives farcies, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

ABSINTHE—45 caisses véritable absinthe suisse, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

ARNOUX,
Enseigne Sainte Anne et Condé.
MAISON FONTALBA,

CONTINUE à recevoir par le Pacific et le Ste. [illegible] marchandises comme [illegible]: Lainages [illegible], Broderies françaises, Mouchoirs de batiste à [illegible], Coupe de chevreau, soie et dentelles, [illegible], toujours aux prix les plus modérés. 23 sept

ARNOUX,
Enseigne Sainte Anne et Condé.
MAISON FONTALBA

M. Antoine Labranche et Henry Bonzel, [illegible] 23 sept

Marchandises par E, pour le Mexique.

EN débarquement du navire Lapland, de Liverpool: [illegible]

G. B. GRAHAM, No 24, rue Gravier

NOUS avons l'honneur d'annoncer [illegible] R. V. BARRETT, [illegible] GAILLON.

[illegible]

MODES ET NOUVEAUTES
C. TAIX N. & Co.
27, Rue des Magasins.

REÇOIVENT par les derniers arrivages un superbe assortiment de nouveautés, tels que:

[illegible], VELOURS, [illegible], DENTELLES, BRODERIES, FLEURS ARTIFICIELLES, CHAPEAUX DE PAILLE, CAPOTTES, FOURNITURES POUR MODISTES, Ainsi que: Mérinos, [illegible], Mousseline de laine (imprimée nouveaux), Passementeries, Garnitures pour robes, Franges en soie, [illegible] &c. &c. Le tout aux prix réduits, intéressant l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne.

Modes et Nouveautés Françaises.
McCLURE & SAUNDERS,
27 S. rue des Magasins (au premier.)

REÇOIVENT actuellement leur superbe assortiment d'automne des nouveautés de fantaisie, importées de Paris, qui se composent en partie de Chapeaux et Capotes de paille et de soie.

RUBANS, PLUMES, FLEURS, DENTELLES, BRODERIES, GANTS, PARASOLS & OMBRELLES, MOUCHOIRS, CREPES.

Et toute espèce de fournitures de Modes, sur lesquelles ces messieurs appellent l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne. Ils vendront à des prix réduits pour du comptant, ou pour du papier sur la ville. McCLURE & SAUNDERS.

TERRE A VENDRE.—Un lot de terre, en tout ou en partie, situé dans la paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 23 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant 16 arpents plus ou moins de face, sur 40 arpents plus ou moins de profondeur, ainsi qu'une certaine portion de terre, de la dite terre de et de terre en cannes 340 arpents. [illegible] actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Pour les termes et conditions, s'adresser à la Banque des Citoyens de la Louisiane. Mr. PEYCHAUD, Caissier par [illegible]

DIVERS, en débarquement et au magasin: Magasins Nos 1, 2 et 3, Morue—100 caisses, Beurre de Goshen—20 barillets, Gingembre de Canton—60 boîtes, Gingembre glacé—20 boîtes, Conserves de la Havane et de Philadelphie — 20 boîtes, Cornichons, Ketchups et Sauces—500 boîtes, Huile d'olive—200 paniers, Huile de graisse—20 barils, Chandelles de l'Etat—400 caisses, Beurre fondu de Philadelphie—100 barils, Papier de poste—1000 rames de grandeurs assorties,—Papier écolier et à lettres, qualités assorties, Liqueurs assorties—160 caisses, Thés—100 caisses thés assortis. A vendre par R. J. MART & Co., 76, rue Tchoupitoulas. 24 sep

B. TATOUT & Co.
161, *rue Chartres, enseignes Toulouse.*

REÇU par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, les articles suivants: Bas et chaussettes coton de toute description; " laine pour enfants, couleurs assorties, Bonnets en laine fantaisie pour enfants, Rubans [illegible], soie, laine, coton et fleuret, [illegible], velours, satin et taffetas, dentelles assorties, [illegible] pour laine, et coton, noire, blanche et couleur, Fil polonais et Marshall, noir, bleu et écru, Fil en bobines, soie à coudre noire et couleurs, Boutons fantaisie pour robes et gilets, " noir pour habits, boutons dorés du, Peignes à [illegible] et démêloir, buffle, écaille et façon, Peignes ivoire et brosses de tous genres, Mouchoirs fil et foulards soie, Porte-monnaies, bourses soie, dito avec fermoir acier, Aiguilles Warrar, agrafes, galons, &c, Parapluies soie, dito coton, diverses grandeurs, Parfumeries diverses et un grand assortiment de pipes belges, Crayons, [illegible] et fondeuses, Allumettes qualité supérieure, &c, &c. B. TATOUT & Co.

SUCRE de la Havane—340 caisses de sucre blanc, jaune et vert, en débarquement de la goëlette Midas, à vendre par R. CAHUZAC & Co., 30, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—300,000 cigares Régalias, demi-Régalias, Manilla et Londres, en débarquement de la goëlette Midas, venant de la Havane, à vendre par R. CAHUZAC & Co., 30, Vieille Levée

HARENGS—500 caisses harengs, en débarquement, à vendre par R. CAHUZAC & CO., 30, Vieille Levée

EN débarquement du Télassar, arrivé de Marseille: —314 balles bouchons pointus, courts, plats [illegible] à assortir pour bouteilles [illegible] pour bière, par P. CUMACHS, rue Royale et St-Philippe.

ACIER de Milan—30 caisses acier de Milan, en débarquement à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée

CANELLE de Ceylan—6 balles canelle de Ceylan, en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée

CANELLE Cassia—300 nattes canelle Cassia, en magasin, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée

CAFE Java—100 [illegible] BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée

THE—[illegible] boîtes, impérial, gun-powder et Poucheng, en débarquement, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—47 paniers huile d'olive 1/2 bouteille "Plagniol" véritable. 55 do do do do "Crécy". 36 do do do do "Possell". 30 paniers huile d'olive grandes bouteilles "Plagniol" véritable, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée

EN débarquement du navire Sharon de Bordeaux et à vendre par le consigné: 60 barriques vin rouge St-Estèphe et Pauillac Médoc. JOSEPH LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse

EN débarquement du navire Télassar, de Marseille, et à vendre [illegible]: 100 [illegible] vin rouge Bergasse, 100 caisses vermouth Noilly fils, 50 [illegible] 20 do Frontignan, 20 [illegible], 20 caisses [illegible] d'Italie, 40 barils vin d'Oporto. JOS. LANATA, 11, rue Jefferson, 12, rue Toulouse

300 paniers huile d'olive d'Espagne, en débarquement et en douane, à vendre par JOSEPH LANATA, No 11, Jefferson, 12 Toulouse

A VENDRE par le consigné, en débarquement du navire Sharon, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge. R. DECHAMPS, 67, rue Condé

EN débarquement du navire Sharon, de Bordeaux, et à vendre par les consignés: 476 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc, 500 caisses do do St Julien do, 500 do do do Pauillac do, 30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, 30 caisses Cognac Fine Champagne, 65 barriques vin de Bordeaux qualité assorties, 78 caisses absinthe, 27 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, 20 barils blanc Sauterne vieux mélangé, 504 caisses de 12 do do do, 10 [illegible] vieux cognac 1805, marque Renault, 20 balles bouchons assortis, 30 barriques vin rouge, Léoville, 10 caisses do Cos Destournel, bouché en verre, 26 caisses vin rouge Margaux do, 30 do do Léoville do, 20 do do Giscours do, 35 do do Brane Mouton do, 30 do do Haut Brion do, 35 do do Latour do, 30 do do Lafitte do, 40 do do St Estèphe, 48 do Abricots. V. & E. MAIGNAN, 85 et 87, rue St Louis. 23 sep

EN débarquement du navire Sharon, de Bordeaux: 50 barriques vin rouge Cambiesnes, 10 do du blanc Haut Sauterne, 32 1/2 barriques et 50 caisses dito, 274 do do rouge St Julien, 50 do do Cantenac, 50 do do Haut Talence, 50 do do Sauzan, 40 milliers bouchons fins, 10 do do 1/2, à vendre par FERROS FRERES, 247 et 249, Royale, enc. Dumaine.

A VENDRE par le consigné, en débarquement du navire Sharon, venant de Bordeaux: 400 barriques vin rouge, 20 barriques vin blanc, 200 barils do, 20 demi barriques do 1848, 1200 demi boîtes sardines, 250 quarts de do, 3 [illegible] à voile. 21 sept CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville

EN magasin et à vendre par le consigné: 100 caisses absinthe suisse, Suavegeol, Brunston & Co., 25 barriques vin rouge vieux 1844, 103 barils vin blanc, 9 barriques do, 38 demi barriques do 1848, 10 quarts pipes eau de vie, 40 paniers champagne, 3660 demi boîtes sardines, 208 quarts boîtes petits pois, 150 caisses cerises à l'eau de vie, 45 do abricots do, 30 do marasquin, 25 do curaçao, 4 barils madère vieux, 40 paniers anisette, Champion, 20 caisses vin de Tokay. CHS. CAVAROC, 30, rue Bienville

VINAIGRE—25 barils vinaigre de vin blanc à vendre par NUMA LACOSTE, 147, Royale.

VINS pour famille.—Un assortiment complet des vins en barriques et demi barriques, des marques St-Julien médoc, St Estèphe médoc, St-Yzans médoc, Montferrand, Côte de Fleiras, St Emilion, Château Margaux, Château Léoville, Château Latour, Château Lafitte, Grand Larose, Haut Sauterne et Haut Barsac, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, Royale.

VINS en caisse.—1,400 caisses vin rouge et blanc en bouteilles et demi bouteilles, des marques St-Julien, St-Estèphe médoc, Haut Brion, Château Lafitte, Château Latour, Château Margaux, Château Léoville, Grand Larose, Haut Sauterne, Haut Barsac, &c, &c, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, Royale.

DIVERS—5 caisses pâte-brillo, 10 do cèpes à l'huile, 20 do petits pois assortis; 4 do champignons, 15 do anchois; 100 do sardines en boîtes; 50 demi-barils [illegible], à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & Co, 21 1/2, rue Poydras

PAILLASSONS—50 balles [illegible] à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & Co, 21 1/2, rue Poydras

NATTES—[illegible] WILLIAMSON, ZARATIN & Co, 21 1/2, rue Poydras

RAGE pour la [illegible]

[illegible]

Modes et Nouveautés.
MAD. SAWIN,
84, rue du Camp, au premier.

REÇOIT par les steamers Dan Franklin et Empire City, un superbe assortiment de Chapeaux de paille et soie pour dames, Velours, Pelisses, Crêpes, [illegible], Garnitures, etc.

Qu'il offre à des prix très réduits et auquel il appelle l'attention des marchands en général. ISAAC SAWIN. 84 rue du Camp, au premier

LIBRAIRIE DE
VICTOR HEBERT & Cie.
A paraître

Quelques abonnements au Recueil de France.
(10 livraisons)
Revue Universelle,
Paraissant chaque semaine par brochure grand in-8o de 32 pages (64 colonnes) [illegible] par année
Environ 300 volumes ordinaires.

Prix pour l'année, délivré à la Nlle Orléans......$6. VICTOR HEBERT & Cie, 149, rue de Chartres

LIBRAIRIE DE
Vve. HEBERT & Cie.
ABONNEMENTS.

Les Pères au Christianisme, Par l'Abbé Casimir, curé du diocèse de Paris. 50 livraisons à 6 cents. Pour l'ouvrage complet......$3. Les Fêtes du Christianisme, formeront un beau volume de 300 pages environ, illustré de 50 dessins enluminés d'or et dorure. Les vases prononcés livraisons sont en vente chez VICTOR HEBERT & Cie, 149, rue de Chartres.

Mlle. MOREAU,
30, *rue Saint-Charles,*
En face de l'hôtel.
SUCCURSALE DE LA MAISON No 161, RUE ROYALE.

Annoncent l'ouverture d'un splendide salon de coiffure pour hommes, et de son magasin de parfumeries et d'articles de fantaisie. 26 sep

T. MOREAU a l'honneur de prévenir le public et les marchands en général de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir, par les navires *Sea Belle*, et Lemuel Dyer, du Hâvre:

250 douzaines gants Jouvin pour hommes et pour dames,
100 do de gants chevreau do de do de 60c et 75c la paire,
60 douzaines gants castor, do do
20 do de crevettes soie fantaisie, nouveauté,
130 do de chaussettes coton écru et rayé depuis $1 la douzaine, chaussettes blanches et écrues fil d'Ecosse anglais,

Grand choix de porte-monnaie et porte-cigares, albums et trousses de voyage, riches et ordinaires. Assortiment de cannes cravaches, Gilets, foulards, mouchoirs unis et à vignettes, Gilets et caleçons de flanelle, Grand déballage de porcelaine et cristaux, Boîtes à poudre, [illegible], Porte parfums de rubans de soie façonné nouveauté et couleurs noir et couleur, Crêpe, crêpé noir et couleur, Do lisse, talle de soie blanc et couleur, Talle illusion et un assortiment complet de fournitures pour marchandes de modes, Riche collection de dessins de Berlin pour tapisseries, Laine, soie et accessoires pour la broderie, Soie. — Th. Moreau informe respectueusement les dames qu'à partir du mois prochain il ajoutera à son établissement un salon spécial de coiffure pour dames et coupe de cheveux pour enfants. Un excellent ouvrier de Paris pour donner des leçons de coiffure et coiffer en ville. 20 sept

AMYOUX,
86, enseignes Ste-Anne et Condé, maison Fontalba.

INVITE respectueusement les familles de cette ville à venir visiter son magasin qui est parfaitement pourvu de marchandises d'Europe et du Nord, qu'il a choisies lui-même et qu'il vendra à des prix très modérés.

Bel assortiment de bas et chaussettes, ses lingeries, ses broderies et façons ne laissent rien à désirer.

Messieurs les tailleurs trouveront un beau choix de draps et cotonnades, à des prix [illegible].

Il tient aussi les articles pour habitations, tels que: [illegible] coton, liens, [illegible] monkey-coats, chemises de flanelle, bonnets de laine, etc., [illegible]. Messieurs Antoine Lebrecht et Henri Duzel préviennent leurs amis et connaissances qu'ils sont attachés dans la maison susdite et qu'ils espèrent voir continuer ceux qui ont bien voulu leur accorder leur bienveillant patronage.

Nouveautés d'automne.

LES soussignés ont l'honneur de donner avis qu'ils ont reçu leur assortiment de marchandises fraîches de la saison et qu'ils offrent en vente à partir de lundi 20 courant un choix intéressant à des connaisseurs avantageuses, savoir:

Soieries Mortimer et Italies, hautes nouveautés, Cachemires écossais, De imprimés, Mousseline laine, [illegible] très riche pour dames, Barège Chambord, De de laine, [illegible], Robes albanaises et robes Cerise, Drap de dames, Barpeas, drap de soie, Broderies de dentelles, brochées &c, Mouchoirs de dames, Barège grenadine, Châles, paletots, broderies, &c, [illegible], Dames pour rideaux, foyers, Mousseline, [illegible], Bas anglais, gilets de flanelle &c, &c, Avec [illegible] nouveautés pour compte des fabricants, au prix de France. P. & E. REILLY & Co., enseignes Royale et Canal. 18 sept

CHARBON ANTHRACITE.
Chargement attendu.

500 TONNEAUX de charbon Red Ash, en petits morceaux pour les fourneaux et grilles. 1000 tonneaux (Schooner), White Ash, qualité extra. 1000 tonneaux charbon en gros morceaux pour fonderies.

Ces charbons sont de la meilleure qualité. Les personnes qui désirent faire leur approvisionnement feront bien d'acheter pour se procurer le meilleur charbon de ce genre qui se trouve dans la ville. A vendre en gros et au détail, et en quantité à la convenance des acheteurs. SPENCER FIELD, rue Poydras No 16

CHARBON.

CHARBON DE PITTSBURG—60,000 barils dans le port et en chaland, à vendre par C. A. MILTENBERGER, Agent, Bureau, 88, rue Gravier & 66, Promenade Tchou. 13 sept

CHARBON—CHARBON—CHARBON

LES personnes qui désirent faire leur approvisionnement de charbon pourront se procurer la meilleure qualité de charbon de Pittsburg, au plus bas prix possible pour comptant, en s'adressant à C. A. MILTENBERGER, agent, Bureau No 88, rue Gravier, et 66 Promenade Tchou. 20sep—12

Commis demandé.

ON demande, dans un magasin de la vente en gros de marchandises sèches, un bon commis connaissant bien la clientèle de la ville et de la campagne. S'adresser à la lettre L No 111 à la Poste. 13 sept

MARCHANDISES NOUVELLES.
ADOLPHE GLACHE,
66, rue Royale, entre Conti et Bienville.

VIENT de recevoir par le navire Sea Eagle, du Havre, les articles suivants, savoir: PARFUMERIE fine, de la société hygiénique, de Guerlain, Lubin, Pinaud &c., qu'il recommande aux dames d'une manière toute spéciale; PEIGNES à bandeaux; Do à lisser en buffle et écaille, Do à chignon, écaille découpée, riches et simples, MITAINES en filet brodées et unies; PORCELAINE et CRISTAUX des modèles les plus nouveaux, TROUSSES garnies pour hommes et pour dames; FOULARDS à vignettes et autres, cravates, parapluies, cannes &c. 13 sept

EN débarquement du navire Télassar, de Marseille: 350 caisses savon, 100 paniers huile olive Plagniol, 100 do do do de 24 1/2, 4000 Sacs vides pour marasquin, 73 milliers bouchons, 40 caisses marasquin, 40 do eau verte, 400 caisses vin Muscat Delestrey, 300 do raisins, 50 do olives farcies, 20 do anchois à l'huile. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9—10, rue Jefferson

AVIS—On désire acheter de suite quarante-cinq esclaves, depuis l'âge de 19 ans jusqu'à 30 ans. On ne demande que la garantie des titres et des maladies. S'adresser à M. DEBRAY, Courtier, No 26, rue de la Douane. 7 sept—30f

CIGARES de la Havane—qualité supérieure, de toutes les marques célèbres, choisies avec soin par un bon connaisseur, résidant à la Havane et qui s'en occupe spécialement. Principes véritables, d'importation directe, constamment en main et à vendre chez J. M. CABALLERO, Nr 26, Vieille-Levée entre Douane et Bienville. On a un dépôt de cigares, No 33 rue St-Charles, entre Commune et Gravier et No 69, au coin des rues Royale et Douane.

CHANGE sur Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée

M. ST MARC donne des leçons de langues et de littérature française, de mathématiques, &c. Comme principal de collège en France, il a longtemps fortifié des bacheliers. Il complète l'instruction des jeunes gens destinés à une profession élevée, et des jeunes personnes en qui la première éducation a fait naître le goût des études littéraires. On trouve son adresse chez M. Jules Dufau, principal du collège de la Louisiane, et chez M. Delorme, marchand de papier, rue de Chartres, entre St Louis et Conti. 7 sept—1m

AVIS—Deux dames, parfaitement capables d'enseigner l'anglais dans toutes ses branches, le français et la musique, et ayant plusieurs années d'expérience dans la carrière de l'enseignement à Londres et à Paris, désirent trouver à se placer, soit dans un pensionnat, soit dans une famille.

Elles n'auraient pas d'objection à quitter la ville, si, dans la campagne, il se trouvait quelque famille où les parents voulussent former une école pour leurs enfants, [illegible] pourrait [illegible] meilleures recommandations. S'adresser au bureau de ce journal.

BIERE FRANÇAISE—[illegible] BLANE, DAY & STAUFFER.

EN débarquement du Télassar de Marseille: 150 barriques vin rouge Bergasse, [illegible]

[illegible]

A LOUER

UNE belle [illegible] M. SIMONDS, [illegible], à [illegible]

A VENDRE.—Une [illegible] de Tchoupitoulas, rue Poydras, [illegible]

Vente d'un magasin de papeterie.

LE propriétaire d'un magasin bien connu de fournitures de bureau, livres, registres, &c., désirant se retirer de ce genre d'affaires, offre à vendre à un prix raisonnable son stock, y compris les ustensiles. Pour de plus amples informations, s'adresser à MM. M. Hornell & M. Fabre, au coin des rues St-Louis et Chartres. Nlle-Orléans, 20 septembre 1852. 24 sep—6t

AU PUBLIC

MME. Vve. HERICY informe le public qu'elle continue comme par le passé l'établissement de teinturerie situé rue Condé Nos 24 et 26, et remercie les personnes qui l'ont honorée de leur confiance. Vve HERICY. 24 sept

H. DE GOER & RIFFLARD,
Rue Léopold.

OFFRENT à vendre à bas prix— 200 caisses Marasquin [illegible] d'Amérique rapportés par les derniers arrivages d'Europe et de Baltimore. Aussi—Tabac filé et à chiquer. En bloc ou demi gros.

FUSILS—En consignation—20 caisses très beaux fusils doubles, à vendre au plus bas prix par H. DE GOER & RIFFLARD.

COUVERTURES. Françaises—10 balles qualité supérieure, en débarquement du navire Télassar, de Marseille, à vendre en lots convenables aux acheteurs par H. DE GOER & RIFFLARD.

25 balles Cotonnades Françaises, Lainages et autres [illegible] pour deux diverses consignations, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD.

20 caisses Madère Français, à bas prix, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD.

RIZ créole nouveau—300 sacs en débarquement et à vendre par AVET FRERES, Coin Bienville et Levée

MORUE—300 caisses morue en débarquement et à vendre par AVET FRERES, Coin Bienville et Levée.

EN débarquement du navire Sharon, venant de Bordeaux: 48 barriques vin rouge bon ordinaire. A vendre par BOYER FRERES, cor. Marais et Mandeville

AVIS—Un Français, parlant un peu l'anglais et gradué dans l'ancienne Université de France désire trouver dans une famille, soit sur la côte soit dans la campagne, un emploi de précepteur. Adresser les lettres, A. B. chez M. A. Carrière, No. 25, Vieille-Levée. Renseignements et recommandations au même endroit.

AVIS.

LE bureau de la compagnie Mutuelle d'Assurance a été transporté du No 20, rue Gravier au No 66, rue du Camp, précédemment occupé par la Banque de [illegible] P. L. Macy. JAMES H. WHEELER, Secrétaire

F. FRYER,
RUE DE CHARTRES, No 54,

Rappelle aux dames que par suite de la démolition de la maison enseignes Royale à côté rue de Chartres No 54, entre Bienville et Douane, elle est à même de leur offrir un assortiment plus complet qu'aucune autre en ville de chapeaux, bonnets. Elle vient de recevoir déjà par le Sea Eagle quelques confections, en chapeaux, fleurs, rubans et rubans d'automne, broderies et modes de Londres, [illegible] chapeaux. Elle a engagé également coiffeurs et tailleurs pour robe. Elle reçoit en souvenir un spécialité de deuil,—spécialité que n'a aucune autre maison de ce genre. 17 sept

LE soussigné informe ses pratiques et le public, que n'ayant pu vendre les marchandises qui lui restent, il les offre à 40 et 45 pour cent la livre, Marchandises, [illegible]. Il continuera comme autrefois à fabriquer toute espèce d'ouvrages en tôle, cuivre &c., et fera chaque jour des livraisons de commandes à 25 et 30 cents. Il offre à vendre, à bas prix, deux baignoires en cuivre étamé. J. B. DUCRET, chaudronnier, No 18, rue St-Louis. 2 sep—30f

ON demande à louer, à dater du 1er octobre prochain, Vingt-cinq à trente vigoureux jeunes nègres, pour travailler sur une habitation au-dessus de cette ville. On donnera les prix les plus élevés, et les nègres seront vêtus et recevront des soins. S'adresser au bureau No 67, rue Bienville. 24 sept

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX—importateur.
No. 105, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

APPELLE l'attention des entrepreneurs, propriétaires et tapissiers sur le grand assortiment de papiers qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, des dessins les plus nouveaux et des meilleures fabriques, [illegible], velours, &c. Papier [illegible] pour boiseries, [illegible], Ces papiers sont d'une qualité supérieure, à des prix [illegible] depuis 10 cents jusqu'à $2 la pièce. Les acheteurs feront bien d'examiner son stock avant d'acheter ailleurs. 9 sept—1m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
56, rue Chartres.
Bonne occasion pour les personnes qui vont à la campagne.

Un lot d'ouvrages des meilleurs auteurs modernes, ROMANS ET AUTRES, en vente A des prix [illegible]. A. FAYE & CO. 56, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

Mme. L. CLARET,
Sage-femme,
Reçue par la Faculté de Paris
Nº 176, RUE BOURBON,
Entre Toulouse et St-Pierre.

Vente forcée pour cause de déménagement.

LE soussigné ayant [illegible] magasin Rouge No 1, [illegible] pour le prix coûtant. [illegible]

Un assortiment de couverts, [illegible], E. LAROUSSINI & Ce., Maison Rouge No 1, rue de la Levée, près le Marché aux Légumes. 1er sept—30f

AVIS.

LE soussigné, ex-associé de Lorette & Co., et liquidateur de cette maison, [illegible] qu'il a rouvert le [illegible] au même local; il continuera d'y vendre en gros et détail [illegible] HENRY VALETON, No 59 St-Louis

Bottes et Souliers en caisses et en détail.

[illegible] J. M. GOULD & CO., 8, rue des Magasins

Chapeaux et Casquettes.

[illegible] JOHN M GOULD & Co., 8 rue Magasins

Consultations Somnambuliques.
CHEZ Mme STEVENS,
Rue Bourbon, 287, entre St-Philippe et Ursulines.

SOMNAMBULES pour recherches et maladies. Consultations tous les jours. On peut donner les meilleures références sur les résultats obtenus. 16sep—1m

Dissolution de Société.

A DATER de ce jour, la société existant en cette ville sous la raison CHASSANIOL & BOULANGER est dissoute d'un commun accord, et P. M. Chassaniol reste chargé de la liquidation de la maison et continuera pour son compte personnel le même genre d'affaires, enseignes Chartres et Conti, siège de l'ancienne maison.

Nlle-Orléans, le 16 septembre 1852.
17sept— Pr M. CHASSANIOL.—J. BOULENGER.

PAPIERS PEINTS! PAPIERS PEINTS!!
32, rue Conti, 32, entre Chartres et Levée,
Près l'Hôtel Conti.

DEPOT de PAPIERS PEINTS des fabriques de Paris, seulement. On trouvera dans cet établissement ce qui généralement se fabrique en papiers peints.

Le gérant de ce dépôt fait remarquer aux consommateurs que n'ayant aucun frais de maison, il vendra toujours au-dessous des prix établis par les autres magasins de ce genre. Le gérant du dépôt: JULES CHEMIN. 16sept—1m

CHARBON—CHARBON.

20,000 barils charbon de Pittsburg, premier choix, en magasin, aux chantiers Larchets de la ville, Nos. 349, rue Royale, 72, rue de la Douane et 338, rue Tchoupitoulas, à vendre aux plus bas prix pour du comptant. Aussi—Cannel, Anthracite et Anglais. McBEAN, WILLARD & CO. 16sept

Bottes, Souliers et Chapeaux.

450 caisses en débarquement des navires Bell Rock et Henry. Aussi en magasin, un assortiment complet, propre au commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix et à des conditions libérales, par I. HOBBS & Co., Successeurs de R. G. Hobbs, 19, rue de la Douane. 14 sep

Bottes, Souliers et Brodequins.

250 caisses en débarquement des navires Daydown et Bell-Rock, assortiments très recherchés propres au commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales, par G. W. DUNBAR, 5, rue des Magasins

MAGLORY COGNAC—à demi-pipes, 1848, 10 quarts do, en débarquement du navire Sharon, de Bordeaux, et à vendre par A & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

CASTILLON cognac fine champagne—5 demi-pipes 1848, 5 quarts do, en débarquement du navire Sharon, de Bordeaux, et à vendre par A & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

J. HENNESSY & Co. cognac—5 demi-pipes, 5 quarts do, en débarquement du navire Sharon, de Bordeaux, et à vendre par A & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

OTARD-DUPUY & Co. cognac—5 demi-pipes, 5 quarts do, en débarquement du navire Sharon, de Bordeaux, et à vendre par A & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

A. DE MONDORE cognac—5 quarts, 1848, en débarquement du navire Sharon, de Bordeaux, et à vendre par A & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

J. SAVILLE cognac fine champagne—[illegible], en débarquement du navire Sharon, de Bordeaux, et à vendre par A & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

JEAN LOUIS cognac—[illegible], A & J. TARDOS, Vieille Levée

[illegible] A & J. TARDOS

ST JULIEN MEDOC—[illegible] A & J. TARDOS

[illegible]

[illegible] *Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.*

DES propositions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, No 17 Commercial Place, du 1er au 25 octobre prochain, pour les ouvrages et la fourniture suivants [illegible]

[illegible]

Les entrepreneurs devront [illegible] leurs propositions et le montant des [illegible] le bois de la ligne. [illegible]

[illegible] JAMES [illegible] Ingénieur [illegible]

Compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et de Opelousas.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1852.

LES actionnaires de cette Compagnie sont par le présent notifiés qu'il sera fait un appel de dix pour cent de [illegible] au bureau du Trésorier, au coin des rues Conti et Chartres, [illegible] de la Bourse, [illegible]. Par ordre du bureau des directeurs. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire

[illegible]

Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

[illegible]

LES souscripteurs au fond capital de cette compagnie sont par le présent avertis que [illegible] payer un [illegible] au bureau de la compagnie, No 17 Commercial Place, [illegible]. Par ordre du directeur. JOHN CALHOUN, Secrétaire

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas.
Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1852.

DES propositions seront reçues au bureau de cette Compagnie [illegible] pour [illegible] [illegible]

De plus amples [illegible] JAMES BEER, Ingénieur chef.

INSTITUTION ST. ROCH,
156, RUE CONTI,
ENTRE DAUPHINE ET BOURBON.

M. G. ROTER, [illegible]

[illegible]

Branches d'instruction:

[illegible]

Conditions:

[illegible]

1200 GRATTES complets, d'un premier [illegible] à des prix [illegible]. Aussi 30 [illegible] Les [illegible] R. MORTON & Co., 31, rue Condé.

POELES! POELES!

1200 POELES [illegible] de $5 à $30, par R. MAUPAS & Co.

CUISINES! CUISINES!

800 CUISINES, aux plus [illegible] de grande variété de modèles et de grandeurs, depuis $8 30 jusqu'à $110.

Cuisines de l'Ouest.

A deux fours, à [illegible]

MARCHANDISES D'AUTOMNE.
CROZE & JAMISON,
[illegible]

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public qu'ils viennent de [illegible]

[illegible]

Aussi, [illegible] du Nord:

[illegible]

COMTE & ARNOUX, [illegible] 11 sept—1f

TOURNAIS, Paris, [illegible] New York, à vendre par A. & J. [illegible]

MARQUES [illegible]

A VENDRE—[illegible] G. TOURNADE, [illegible]

[illegible] P. JAUNIAUD, [illegible] de Chartres.

[illegible] DE LA HAVANE, Louis, [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES [illegible] RICHARD [illegible] & Co.

CHARBON DE PITTSBURG.

DIX MILLE barils de charbon de Pittsburg, [illegible]

CHARBON ANTHRACITE.

DEUX CENTS tonneaux de [illegible]

CHARBON CANNEL, ANGLAIS ET ECOSSAIS.

TROIS CENTS tonneaux de charbon [illegible] SPENCER FIELD, 16, rue Poydras.

VIN rouge, [illegible]

EN débarquement du [illegible]

[illegible]

BURLAPS de 40 pouces [illegible]

[illegible]